

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL703

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 34

À l'alinéa 10, après la seconde occurrence du mot : « titulaires », insérer les mots :
« de droit public ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.